



**Préavis municipal n° 09/2021
Relatif au budget 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget de notre Commune pour l'année 2022.

Au chapitre des recettes, nous avons évalué les recettes fiscales des personnes physiques, principalement l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune, en tenant compte du taux d'imposition communal, tel que proposé par la Municipalité, puis adopté par votre Conseil le 12 octobre dernier sur la base des informations contenues dans le préavis municipal n° 05/2021, soit à un taux de 75% de l'impôt cantonal de base.

Quant aux dépenses, elles sont planifiées, comme toutes ces dernières années, dans un souci constant d'efficacité et d'économie. Nous vous le rappelons, elles doivent permettre en priorité d'assurer le financement des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des Autorités et de l'administration communale, mais aussi d'autoriser la Municipalité à réaliser de menus travaux, ou à financer des actions ponctuelles dans le cadre de ses compétences financières, pour améliorer la qualité et le cadre de vie de ses administrés. Ceci tout en essayant d'obtenir un budget le plus équilibré possible.

D'autre part, vous trouverez ci-après diverses explications et informations relatives à certains postes.

- **INFORMATIQUE**

Suite à la mise en place obligatoire des paiements par QR-Code à partir du 30.09.2022 une mise à jour de notre logiciel comptable a été prévue.

- **URBANISME**

Nous arrivons aux dernières démarches avant que le nouveau Plan d'Affectation soit approuvé, c'est pourquoi nous avons prévu une augmentation des honoraires dans le compte 420.3185.

- **ECOLES**

Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthaz (ASICoPe)

	Budget 2022	Budget 2021
Elève secondaire	CHF 5'174.38	CHF 5'092.12

Le coût budgété du secondaire est de CHF 68'700.- en 2022 et de CHF 65'550.- en 2021.

Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge)

	Budget 2022	Budget 2021
Elève primaire	CHF 4'565.68	CHF 4'177.45

Le coût budgété du primaire est de CHF 167'900.- en 2022, tandis qu'en 2021 il était de CHF 159'900.-

- **SERVICE SOCIAL - ARASPE**

Suite à l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat dans le cadre de la facture sociale, l'Etat reprend le financement des régions d'action sociale et des agences d'assurances sociales. C'est la raison pour laquelle nous n'avons rien prévu dans le compte 710.355.2.

- **PEREQUATION**

Facture prévisionnelle 2022.

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	TOTAL PEREQUATION	631'050.00	277'200.00	626'050.00	221'900.00	481'786.00	296'432.70
22	SERVICE FINANCIER	386'950.00	277'200.00	304'500.00	221'900.00	253'102.00	296'432.70
220.3520	Participation au fonds de péréquation	246'950.00		304'500.00		253'102.00	
220.3800.1	Attribution aux fonds prev. péréquation	140'000.00					
220.4520	Participation du fonds de péréquation		243'550.00		182'450.00		265'023.00
220.4520.1	Plafonnement dépenses thématiques		33'650.00		39'450.00		31'409.70
60	ADMINISTRATION	40'350.00		48'850.00		38'786.00	
600.3513	Part. à la réforme policière du canton	40'350.00		48'850.00		38'786.00	
72	PREVOYANCE SOCIALE	203'750.00		272'700.00		189'898.00	
720.3515	Prévoyance sociale cantonale	203'750.00		272'700.00		189'898.00	
	CHARGES NETTES	353'850.00		404'150.00		185'353.30	

Comme vous pouvez le constater, une diminution importante de la facture péréquative est prévue pour 2022. Cette diminution est due au fait que les acomptes ont été calculés sur la base des données de l'année 2020 où la rentrée des impôts a été très faible pour notre Commune, afin d'éviter une mauvaise surprise la Municipalité a prévu un montant de CHF 140'000.- sur le compte 220.3800.1.

- **AMORTISSEMENTS**

Poursuivant notre politique en la matière, tous les amortissements prévus par les préavis relatifs aux investissements correspondants seront comptabilisés. Cette façon de faire constitue un des facteurs essentiels au maintien de notre marge d'autofinancement. Ces amortissements sont les suivants :

Compte	Libellé	Montant (CHF)
351.3312	Auberge communale	2'100.00
360.3312	Bâtiment des Vergers	46'700.00
810.3311	Réseau de distribution de l'eau (Vy-de-Mauraz)	28'000.00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS		76'800.00

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-dessous le résumé du budget de la Commune pour l'exercice comptable 2022, soit :

Recettes	2'014'650.00
Dépenses	1'950'600.00
Résultat avant amortissements	64'050.00
Amortissements du patrimoine financier	-20'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	-76'800.00
Résultat final après amortissements (excédents de charges)	-32'750.00

La Municipalité et ses proches collaborateurs ont établi ce budget au plus près de leur conscience, en tenant compte de tous les éléments et données connus jusqu'à sa mise au point définitive.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 09/2021,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2022 tel que présenté

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2021.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Annexe : présentation succincte
Préavis déposé devant le Conseil général le 7 décembre 2021.